

CRIMES NON ELUCIDES

## Des familles de victimes s'organisent

Jean-Marc Ducos | 27.07.2008, 07h00 | Mise à jour : 07h12

LA JUSTICE est en échec depuis vingt ans dans l'est de la France. Quatorze meurtres commis entre 1980 et 2000, dont sept perpétrés à Mulhouse (Haut-Rhin) et sa banlieue, restent toujours sans coupable. Au mois de novembre dernier, un suspect, Nicolas Panard, 70 ans, a été arrêté et mis en examen pour cinq de ces meurtres. Mais la justice vient de se raviser.

L'ancien artiste transformiste n'est plus désormais que témoin assisté dans cette affaire. Il pourrait bénéficier à terme d'un non-lieu. Certaines familles de victimes, épuisées par des années de procédure, ont décidé de se regrouper, car elles ont la conviction qu'un tueur en série a pu sévir dans la région. Elles réclament la mise en place d'une cellule d'enquête regroupant toutes ces affaires criminelles non élucidées qui avaient été listées par la sûreté départementale du Doubs. Certains dossiers sont même clos ou prescrits. La plupart des victimes appartiennent au milieu homosexuel ou de la prostitution et les meurtres présentent parfois des similitudes.

### « Les dysfonctionnements d'une justice égarée »

Ces familles « refusent de baisser les bras », selon le mot de Régine Sol, la mère de Didier, retrouvé tué par 50 coups de couteau le 28 mai 1991 dans sa chambre d'un foyer pour jeunes travailleurs, à Sochaux (Doubs). Depuis dix-sept ans, cette ex-secrétaire est « épuisée » par « l'attente d'un début de vérité ». « Nous n'avons pas un début d'explication à notre souffrance. » Elle se dit « éreintée » par les fausses pistes successives. Elle, comme d'autres, a le sentiment que « la justice ne se donne pas les moyens ». Un avis partagé par l'un de leurs avocats, M e Gérard Chemla, qui constate que dans ce dossier « les victimes n'existent pas ».

« Des enquêteurs ont travaillé avec de petits moyens, sans être véritablement dirigés, et ont été livrés à eux-mêmes », décrypte M e Chemla, « très critique » sur l'organisation des investigations dans ces affaires. « Il est temps que la justice se pose la question de la présence éventuelle d'un tueur en série et rassemble ces crimes sous une même autorité judiciaire pour avoir une perspective d'ensemble. » Sévère encore lorsqu'il analyse la procédure : « On a arrêté un suspect avant même d'avoir fait le tour complet des preuves matérielles. »

Tout aussi circonspect, M e Thierry Moser, l'autre avocat des familles, avoue « ne pas avoir de coupable de prédilection », et il souligne surtout « les dysfonctionnements d'une justice égarée ». Pour lui, il serait temps de « réunir tous les scellés » afin de les « soumettre à de nouvelles expertises désormais possibles en raison des avancées de la police scientifique », ce qui n'a « jamais été envisagé », regrette l'avocat. Et de réclamer, à l'image de ce qui vient d'être décidé pour les meurtres ou disparitions de dix enfants dans l'Isère, « une cellule d'enquête spécialisée ». Joint, le parquet de Montbéliard ne souhaite pas communiquer. Il réfléchit à l'opportunité de faire appel de la levée de la mise en examen de Nicolas Panard, décidée par la juge d'instruction.